

REGLEMENT DU 32ème TROPHEE INTERFINANCES DE GOLF

ARTICLE 1

L'A.T.S.C.A.F. Loire-Atlantique organise le 32ème Trophée Interfinances de golf, ouvert à tous les agents des Finances.

ARTICLE 2

COMITE D'ORGANISATION

1/ *Composition* :

- Fabian RIOS, Président de l'ATSCAF Fédérale,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale.
- Jean-Luc EVENARD, Responsable du secteur des sports de compétition de l'ATSCAF 44
- Pierre-Marie ARCHAMBAUD, Responsable de la section golf de l'ATSCAF 44

2/ *Compétences* :

- élaboration du règlement,
- organisation des compétitions en accord avec la Fédération Française de Golf,
- examen des réclamations éventuelles,
- publication des résultats,
- remise des récompenses.

ARTICLE 3

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre Adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation ATSCAF de l'association choisie pour concourir.
 - Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF par son Président.
- **Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.**
- Au moment de l'inscription, chaque compétiteur devra fournir un justificatif de licence 2023 avec situation médicale valide.

- les Présidents d'associations doivent fournir un bulletin d'inscription pour l'ensemble des compétiteurs.

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA COMPETITION

FORMULE DE JEU :

Mardi : compétition amicale à SAINT JEAN de MONTS

Mercredi : compétition officielle à SAVENAY en STABLEFORD Brut et Net

Jedi : compétition officielle à l'ILE d'OR en STABLEFORD Brut et Net

Homologation des résultats FFG

Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers

- Classement individuel :

Il sera effectué un classement Brut et un classement Net.

Les scores en Brut primeront sur le Net.

Hommes : 2 séries

Femmes : 1 série (en fonction du nombre)

Départage des ex-aequo : le classement sera établi en utilisant le départage sur le 18^{ème} trou, puis trou par trou sur le golf de l'île d'Or. Si l'égalité subsiste, trou par trou sur le golf précédent.

- Classement par équipes : 3 meilleurs scores en brut d'une même association sur 2 tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le dernier golf puis sur le précédent.

3 prix en brut seront décernés.

ARTICLE 5

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 6

Les résultats seront affichés après chaque jour de compétition et le classement final lors de la remise des prix où les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par un trophée, une coupe ou une médaille.

ARTICLE 7

Les réclamations doivent être faites auprès du Comité d'organisation, **dans l'heure suivant la publication des résultats.**